



Conseil de sécurité

Distr. générale
9 octobre 2017
Français
Original : anglais

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1718 \(2006\)](#)

Note verbale datée du 6 octobre 2017, adressée au Président du Comité par la Mission permanente du Myanmar auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de la République de l'Union du Myanmar auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1718 \(2006\)](#) et a l'honneur de lui faire tenir ci-joint le rapport national de la République de l'Union du Myanmar sur l'application des résolutions [2371 \(2017\)](#), [2321 \(2016\)](#) et [2270 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité (voir annexe).



**Annexe à la note verbale datée du 6 octobre 2017 adressée
au Président du Comité par la Mission permanente du Myanmar
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Rapport du Myanmar sur l'application des résolutions [2371 \(2017\)](#), [2321 \(2016\)](#) et [2270 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité

1. Fermement convaincue de la grave menace que les armes de destruction massive représentent pour la paix et la sécurité internationales, la République de l'Union du Myanmar a adhéré aux traités internationaux en matière de désarmement suivants ou les a ratifiés :

- a) Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (adhésion le 2 décembre 1992);
- b) Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction (ratification le 1^{er} décembre 2014);
- c) Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction (ratification le 8 juillet 2015).

2. Quelque temps après être arrivé au pouvoir, l'actuel Gouvernement a ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, le 21 septembre 2016.

3. Le Myanmar milite en outre activement en faveur du désarmement nucléaire, car il considère que le désarmement nucléaire et la non-prolifération sont indissociables et se renforcent mutuellement. Il appuie systématiquement les efforts déployés au niveau international en vue d'éliminer totalement les armes nucléaires et s'acquitte des obligations internationales qui lui incombent en vertu des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité sur la question.

4. En tant qu'État Membre des Nations Unies conscient de ses responsabilités, le Myanmar a pris les mesures spécifiques suivantes, en application des résolutions [2371 \(2017\)](#), [2321 \(2016\)](#) et [2270 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité :

a) Le Gouvernement du Myanmar a demandé à tous les ministères et organismes concernés d'appliquer strictement les dispositions des résolutions, dont il a fait circuler le texte en même temps que la liste des personnes, des entités, des articles, des matières, du matériel, des marchandises (articles de luxe compris) et des technologies visés dans les annexes des résolutions [2371 \(2017\)](#), [2321 \(2016\)](#), [2270 \(2016\)](#) et [2094 \(2013\)](#);

b) Le Gouvernement a publié une ordonnance donnant pour instruction spécifique aux institutions publiques et privées concernées de contrôler immédiatement les avoirs et les biens qui sont la propriété ou sont sous le contrôle, directement ou indirectement, de personnes ou d'entités faisant l'objet de sanctions prévues par la résolution [2270 \(2016\)](#);

c) Le Gouvernement a pris les mesures voulues à l'encontre de M. Kim Chol Nam, citoyen de la République populaire démocratique de Corée occupant la fonction de Deuxième Secrétaire à l'ambassade de ce pays à Yangon (Myanmar), qui aurait été membre de la Korea Mining Development Trading Corporation (KOMID), visée par des sanctions du Conseil de sécurité. Le 26 avril 2017, le Gouvernement a demandé à l'ambassade de la République populaire démocratique

de Corée de renvoyer M. Kim Chol Nam, qui a donc quitté le Myanmar le 9 juin 2017 avec sa famille.

5. La République de l'Union du Myanmar est pleinement attachée à la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité, y compris les résolutions [2371 \(2017\)](#), [2321 \(2016\)](#) et [2270 \(2016\)](#), et appuie les efforts visant à résoudre la question de la dénucléarisation de la péninsule coréenne de manière pacifique et constructive.
